
Enquête, tes tous azimuts sur le service Google Street View

Description

Alors que l'Allemagne s'inquiète du lancement de Street View dans 20 villes du pays, la reconnaissance par Google d'une erreur qui l'a conduit à capter des données personnelles en transit sur des bornes Wi-Fi a suscité partout dans le monde l'inquiétude sur les pratiques du géant américain de l'Internet.

Après les réactions de la Suisse et de l'Allemagne concernant le service Street View (voir le n°14-15 de *La revue européenne des médias* printemps-été 2010), les enquêtes sur la manière dont Google recueille et utilise les données collectées pour son service de cartographie se multiplient. Google, qui ambitionne d'archiver et de classer toute l'information disponible sur la planète, a notamment dû, admettre, dans le cadre d'un audit réclamé par l'organisme de protection des données personnelles de Hambourg, avoir enregistré par erreur des données en même temps que les photographies prises pour la réalisation des images des rues disponibles sur Street View. En effet, les Google cars, en plus de prendre des photographies, enregistrent également l'emplacement des bornes Wi-Fi non sécurisées et des antennes GSM. Le 14 mai 2010, Google a confirmé sur son blog que les Google cars avaient par erreur aspiré des données personnelles en transit sur les bornes Wi-Fi, notamment les adresses URL des sites en train d'être consultés, des courriers électroniques et les identifiants de messageries personnelles. Même si Google a aussitôt précisé qu'il n'avait pas exploité ces données, la plupart des autorités nationales de protection des données personnelles ont ouvert une enquête sur Street View.

En Allemagne, Peter Schaar, commissaire fédéral pour la liberté de l'information, réclamait dès le 17 mai une enquête approfondie sur les pratiques de Google. Les autorités allemandes demandaient dans la foulée à Google d'expliquer, avant le 26 mai, les conditions dans lesquelles ces erreurs d'enregistrement s'étaient produites. Si Google s'est engagé à détruire les données collectées, il reste que le déploiement de Street View en Allemagne continue de susciter des polémiques. En effet, le 10 août 2010, Google a annoncé vouloir lancer d'ici à la fin de l'année son service en Allemagne, l'un des derniers grands pays où Street View n'est pas encore disponible alors qu'il est déjà accessible dans 23 pays, dont la France, le Japon, l'Australie, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, l'Italie ou le Royaume-Uni. Google a indiqué par la même occasion que les habitants des 20 villes allemandes où Street View sera lancé ont jusqu'au 15 septembre 2010 pour l'informer de leur souhait de ne pas voir des photographies de leur habitation apparaître sur le service. Google a donc décidé seul de la mise en œuvre de ce droit d'opposition, imposé par l'Allemagne, mettant ainsi les autorités de protection des données personnelles devant le fait accompli.

En France, à la suite des révélations sur les données captées sur les bornes Wi-Fi et après une perquisition infructueuse dans les locaux de Google le 19 mai 2010, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) adressait, le 26 mai 2010, une mise en demeure à Google lui demandant de lui remettre sous sept jours les données collectées par erreur, ce qui fut fait le 4 juin 2010. Pour la CNIL, les données collectées par les Google cars ont en effet une dimension stratégique car elles fournissent « des informations utiles à d'autres services de Google Maps et notamment à Google Latitude ». Ce dernier service permet, grâce au repérage des bornes GSM, d'informer en temps réel un quelconque de ses adhérents de l'endroit où se trouvent ses amis grâce à la localisation de leur téléphone portable. La CNIL a notamment reproché à Google de ne pas lui avoir notifié ce service, alors même qu'il traite des données personnelles. Pour Google, qui a depuis notifié son service, Latitude n'entrait pas nécessairement dans le cadre de la loi Informatique et libertés, le service reposant sur une adhésion volontaire et respectant les règles de confidentialité.

D'autres pays ont suivi les voies empruntées par l'Allemagne et la France. Google a ainsi remis à l'Espagne, à l'Irlande et au Danemark les données collectées par erreur et s'est engagé, à la demande de leurs autorités, à les supprimer de ses serveurs. L'Italie et la République tchèque ont lancé de leur côté une enquête sur les données récupérées par Google alors que la Corée du Sud a perquisitionné les bureaux de Google à Séoul, le 10 août 2010, afin de trouver d'éventuelles preuves d'infraction à la loi. Enfin, l'Australie a jugé que Google avait enfreint ses lois sur la protection de la vie privée en récupérant des données pour ses services de géolocalisation, accusation non retenue par les autorités du Royaume-Uni qui ont conclu au caractère « non significatif » des données collectées par Google. Cette position est celle défendue par Google qui a précisé qu'il s'agissait essentiellement de données fragmentées, les Google cars se plaçant lorsqu'elles aspiraient par erreur les informations transitant sur les bornes Wi-Fi.

Sources :

- « Les pratiques de Google encore épinglées », S.C. *La Tribune*, 19 mai 2010.
- « En Allemagne, Google enregistre « indûment » des données personnelles », C. D., *Le Monde*, 19 mai 2010.
- « La Cnil détorque les données collectées par Google » *Le Figaro*, 18 juin 2010.
- « La Cnil a obtenu de Google la restitution de données personnelles captées en France », Franck Johannefs, *Le Monde*, 18 juin 2010.
- « Google défie l'Allemagne avec Street View », Cécile Ducourtieux et Cécile Boutelet, *Le Monde*, 12 août 2010.

Categorie

1. Droit
2. Un trimestre en Europe

date créée

22 septembre 2010

Auteur

alexandrejoux